

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi
2015 (12)
4 novembre**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 4 novembre 2015 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Madeleine Proulx	André Savage
Johanne Baillargeon	
Isabelle Parent	Alain Lalonde

Était absent le conseiller André Lapierre.

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

15-253 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-254 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2015 soit et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5. Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt sur la situation financière

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Afin de me conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais rapport de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, révèlent un surplus accumulé consolidé de l'ordre de 477 837 \$.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

En ce qui concerne l'année en cours, en date du 31 octobre 2015, les revenus cumulés sont à 88 %, soit de l'ordre de 2 671 166 \$ et les dépenses sont encourues à 70 %, soit de l'ordre de 2 077 718 \$. Ces résultats nous démontrent une situation financière excellente et un budget bien respecté par l'administration.

RÉTROSPECTIVE 2015

Administration générale ; 50 % de la mise à jour du plan de classification des archives municipales est réalisé. Poursuite de la bonne gestion de la municipalité.

Sécurité publique ; entente signée avec les municipalités avoisinantes pour l'entraide incendie. Entente de service avec les municipalités de St-Côme et Chertsey pour l'utilisation des pinces de survie sur le territoire. Mise à jour de la formation des premiers répondants.

Travaux publics et entretien du réseau routier ; correction des fossés, enrochement, chargement et drainage à différents niveaux des chemins Notre-Dame-de-la-Merci, des Aulnes, 8e avenue, du Domaine, du lac Castor, des Bosquets, du Bois, de la Forêt Ouareau, de l'Arc, du lac Galipeau et de la Falaise.

Resurfaçage à double revêtement des chemins du lac Sauvage et montée du Cap.

Nouvelle entente de 3 ans pour le nivelage des chemins de la municipalité.

Remplacement du balai de rue.

Location d'une pelle hydraulique.

Remplacement de 7 ponceaux transversaux.

Signalisation routière améliorée.

Installation de 6 cônes à castors.

Poursuite de la desserte de déneigement.

Environnement et hygiène du milieu ; Poursuite de la desserte en service de la collecte des déchets et des matières résiduelles sur le territoire. Mise en place de la nouvelle entente sur le traitement des insectes piqueurs.

Urbanisme ; mise en place d'une nouvelle contribution aux fins de parc. Mise en place du nouveau règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Promotion et développement touristique ; poursuite de différents partenariats œuvrant sur le territoire pour la promotion de Notre-Dame-de-la-Merci.

Loisirs et bibliothèque ; réalisation d'un nouveau Skate Parc. Embauche d'une nouvelle coordonnatrice aux loisirs. Inauguration de la nouvelle salle communautaire. Poursuite des différentes activités inscrites au programme des loisirs et de la bibliothèque.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2016

Les orientations générales du budget 2016 s'inscriront dans un effort d'équité, de rationalisation des activités municipales et de soutien de nos ressources humaines par le maintien à niveau de nos biens matériels. Notre objectif : offrir aux citoyens les meilleurs services et qualité de vie qui soient tout en maintenant une gestion rigoureuse des ressources financières, humaines et matérielles. Nous continuerons à maintenir notre coopération avec les organismes existants de la municipalité.

Il y aura la modernisation du rôle d'évaluation financière, le suivi du plan triennal du réseau routier 2015-2017. Nous entreprendrons des discussions pour la mise en place d'un service de sécurité incendie intermunicipal. Nous procéderons à la publicisation du plan d'action MADA. Nous entamerons des démarches pour la mise en place d'une maison des jeunes.

Il y aura la mise en place de l'aménagement du Parc de la rivière Dufresne afin de bénéficier de la subvention pour le pacte rural.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de notre règlement municipal numéro 148-3, une rémunération annuelle est fixée à 22 500 \$ à la mairesse, 7 500 \$ aux conseillers et 1 067 au maire suppléant. Également, une allocation non-imposable annuelle de dépenses est fixée à 8 500 \$ par année à la mairesse, 2 400 \$ aux conseillers et 533 \$ au maire suppléant. Je suis membre de tous les comités ex-officiels à Notre-Dame-de-la-Merci.

De plus, à titre de maire, je recevrai une rémunération annuelle forfaitaire de 4 936 \$ pour siéger au conseil des maires de la MRC de la Matawinie ainsi qu'une allocation non-imposable annuelle de 2468 \$. Mon allocation de dépenses au conseil des maires à la MRC représente 113.66 \$/réunion et une allocation non-imposable de 56.83\$.

Lorsque je siégerai à des comités rémunérés de la M.R.C., je recevrai une rémunération de 238.15 \$ ainsi qu'une allocation non imposable de 119.07 \$.

Je siège actuellement sur les comités suivants de la MRC dont aucune rémunération n'est allouée à l'exception du kilométrage :

- SDPRM (ca et ce)
- Comité Multiresource TPI
- Comité Internet

Mes frais de déplacement seront remboursés au taux de 0.525 \$ du kilomètre.

Je dépose également la liste des contrats, comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a accordé depuis le dépôt du dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

ADOPTION DU BUDGET 2016

Je vous invite à assister à la session spéciale du conseil municipal qui se tiendra **LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2015 À 19 h 30**, à l'hôtel de ville situé au 1900, montée de la Réserve pour l'adoption des prévisions budgétaires 2016. Au cours de cette séance, vous pourrez émettre votre opinion sur ce budget.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci
Ce quatrième jour de novembre 2015

Roxanne Turcotte, Mairesse.



CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR LA

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

Du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

1. Financières Banque Nationale Inc.	51 152.48
2. Compo Recycle	353 570.73
3. Conteneur Recycle	30 263.98
4. Croix Bleue	42 114.76
5. Les entreprises Guy Desjardins	51 412.08
6. Les entreprises Roland Morin inc.	40 893.76

9068	Bell Canada	108.77 \$*
9069	Remboursement taxes	266.36 \$*
9070	Remboursement taxes	29.95 \$*
9071	Autos et camions Danny Lévesque	564.68 \$
9072	Areo-Feu	1 536.18 \$
9073	Me Pierre-Édouard Asselin	5 353.27 \$
9074	Ass. des Travaux Publics	40.24 \$
9075	Martine Bélanger	123.12 \$
9076	Les laboratoires Environex	272.03 \$
9077	Boivin Gauvin Inc.	57.66 \$
9078	Groupe H2O	3 643.05 \$
9079	CLA Experts Conseils	684.10 \$
9080	Coopsco des Laurentides	1 093.79 \$
9081	Corporate Express Canada Inc.	216.92 \$
9082	Claude Rondeau Ent. Électricien	674.62 \$
9083	Étude Guindon, Pilon senc Huissiers	101.76 \$
9084	Féd. Québécoise des Municipalités	220.50 \$
9085-6	Garage Marcel Lamarche	1 092.78 \$
9087	Garage de pneus N-D-M	496.06 \$
9088	Le groupe Harnois	2 150.03 \$
9089	Sobeys Québec St-Donat	15.52 \$
9090	Infoxtreme Inc.	1 559.68 \$
9091	Innovex-Novatex	680.83 \$
9092	Joliette Hydraulique	14.51 \$
9093	Journal Altitude 1350	373.69 \$
9094	JP Racette Pièces d'auto	327.22 \$
9095	Industries Lam-e	2 096.22 \$
9096	Éric Lamarche	114.73 \$
9097	Linde Canada Ltée	13.69 \$
9098	Location Hewitt Inc.	1 934.69 \$
9099	MRC de Matawinie	14.70 \$
9100	Municipalité de Saint-Donat	200.00 \$
9101	Patrick Morin	564.96 \$
9102	La petite mission inc.	20.00 \$
9103	Distribution Praxair	236.97 \$
9104	Produits San. des Plaines	326.86 \$
9105	Pyromont, Équipement Sécurité	1 258.97 \$
9106	Info Page	127.85 \$
9107	Resto du lac Blanc	71.00 \$
9108	Remboursement frais	405.16 \$
9109	Sablière GDM	1 189.99 \$
9110	Sintra Inc	2 142.46 \$
9111	Solmatech Inc.	13 853.62 \$
9112	Sous-poste de camionnage	3 148.08 \$
9113	SRAD Communications	128.77 \$
9114	Toilettes Lanaudière	259.92 \$
9115	Uline	59.04 \$
9116	Mireille Villeneuve - animation	332.00 \$
9117	Carrefour Jeunesse	100.00 \$
9118	Club Motoneige N.D.M.	100.00 \$
9119	Crévale	100.00 \$
9120	Annulé	
9121	Manoir de la Rivière Dufresne	8 623.13 \$
9122	Sintra Inc.	140 930.53 \$
9123	Les entreprises Bourget Inc.	520 150.14 \$

9124-59 Annulés

Total des incompressibles : 87 558.90 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

15-257 8.1 Crévale - renouvellement [n/d N-904]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le renouvellement de sa certification OSER-JEUNES au coût de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-258 8.2 Manoir de la Rivière Dufresne [n/d N-957]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de procéder aux échantillonnages d'eau, pour et au nom du Manoir, par l'entremise de Madame Martine Bélanger qui possède la certification requise.

Un montant de 10\$ par analyse sera facturé au Manoir de la Rivière Dufresne.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-259 8.3 Table régionale de l'économie sociale de Lanaudière [n/d N-293]

Dans le but de démontrer l'apport de la municipalité auprès de la collectivité et profitant du mois de l'économie sociale;

Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de
participer à la signature de la déclaration d'engagement à l'achat
public auprès des entreprises collectives.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-260 8.4 Programme Changez d'air [n/d N-956]

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse de
participer au programme Changez d'air permettant aux citoyens
résidants d'obtenir une aide financière de 125 \$ à 150 \$ pour le retrait
ou le remplacement de leur appareil de chauffage au bois selon
certains critères.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-261 8.5 Carrefour jeunesse emploi Matawinie [n/d N-107]

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de
participer à leur demande d'appui financier pour la somme de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-262 8.6 Manoir de la Rivière Dufresne [n/d N-957]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède au
paiement du loyer de la salle communautaire pour les mois d'août,
septembre et octobre 2015, au coût de 2 500 \$ / mois + taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable (absent)

15-263 9.2 Pompier – Anthony St-Amour [n/d N-71]

Suite à l'obtention de la certification de Pompier 1,

Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination de M. St-Amour à titre de pompier de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-264 9.3 Ministère de la Sécurité publique – formation [n/d N-330]

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci prévoit la formation de 2 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide

financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

15-265 10.2 Ministère des Transports [n/d C-82]

Il est proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le contrat de service du Ministère des Transports pour l'entretien de la route 347, au montant de 75 600 \$.

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la directrice générale, Madame Chantal Soucy, à signer tout document à cet effet.

La résolution abroge la résolution 15-222 adoptée le 2 septembre 2015.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-266 10.3 Sintra– Paiement de la retenue [n/d C-80]

Proposé par Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le versement de la retenue, de 140 930.53 \$, selon la recommandation de l'ingénieur et les corrections étant effectuées.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-267 10.4 Véhicule achat pneus –Chargeuse 244J [n/d N-95-18]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'acquisition de pneus d'hiver pour la chargeuse 244J, au coût de 3452.92 \$ plus taxes, auprès de Pneus Lavoie.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-268 10.5 Outils - achats [n/d N-265]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les
achats d'outils pour le garage municipal, au coût de 2 665.06 \$ taxes
incluses, selon la liste déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-269 10.6 Entreprises Bourget– 1^{er} versement [n/d C-87]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le
premier versement de 452 402.82 \$ plus taxes, selon la
recommandation de l'ingénieur.

De faire parvenir aux Entreprises Bourget la liste des travaux, à revoir
au printemps, sous réserve de la visite effectuée l'an prochain.

Une retenue de 5 %, soit 23 810.68 + taxes, est conservée par la
municipalité, payable en octobre 2016, suite à la recommandation de
l'ingénieur et l'acceptation du conseil.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

15-270 13.2 Demande de dérogation mineure : 2578, chemin des Quatre-AS [n/d Matricule 6523 78 3852]

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été adressée pour la propriété située au 2578, chemin des Quatre-As;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement de 13 centimètres du bâtiment principal dans la marge de recul latérale de 2 mètres;

Attendu que la propriété se situe dans la zone IN-33 et que la marge de recul latérale dans cette zone est de 2 mètres;

Attendu que la propriété a fait l'objet de travaux de construction d'un garage attenant au bâtiment principal en 2007;

Attendu qu'un permis a été délivré par la municipalité en date du 20 août 2007 et que le plan déposé avec la demande de permis indique que le garage attenant est à une distance de 2,60 mètres de la ligne mitoyenne;

Attendu que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-271 13.3 Demande de dérogation mineure : 894, chemin du Marcheur [n/d Matricule 6215 74 3395]

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été adressée pour la propriété située au 894, chemin du Marcheur;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de conserver deux haies d'une hauteur supérieure à la réglementation, à savoir;

- Pour la haie située près de la maison, permettre de conserver une hauteur de 4 mètres, dérogeant de 3 mètres la hauteur maximale de 1 mètre d'une haie en ligne avant,
- Pour la haie délimitant le stationnement de la propriété, permettre de conserver une hauteur de 3 mètres, dérogeant de 60 centimètres la hauteur maximale de 2,4 mètres de la haie en ligne intérieure jusqu'à l'alignement de la construction.

Attendu que le propriétaire a joint à sa demande, un rapport d'expertise de Dominic Roy, ingénieur forestier, daté du 1^{er} octobre 2015, indiquant la taille maximale d'un tiers du feuillage par année;

Attendu qu'une pétition a été déposée au conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif est d'avis que ;

- Pour la haie située près de la maison, il s'agit d'une dérogation majeure,
- Pour la haie délimitant le stationnement, le comité recommande au conseil municipal, tel que suggéré par M. Roy, de ramener à 2,67 m la première année, et ensuite à 2,40 m la deuxième année.

Pour ces motifs

il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de dérogation mineure étant donné que

- pour la haie située près de la maison, il s'agit d'une dérogation majeure,
- pour la haie délimitant les stationnements, il est possible au propriétaire de se conformer à la réglementation en suivant les recommandations de l'ingénieur forestier, Dominic Roy.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

15-272 14.1 Club Motoneige Notre-Dame-de-la-Merci [n/d N-131]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de commandite pour la soirée d'ouverture de la saison 2015-2016 pour une somme de 100 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion et le développement économique

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

15-273 15.2 Loisirs – Dépouillement de l’arbre de Noël [n/d N-109]

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la tenue
de l’évènement le 13 décembre et autorise l’engagement des fonds
pour une somme de 3 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

Varia

Période de questions générales

15-274 16. Levée de l’assemblée

Proposé par la conseillère Madeleine Proulx
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants
pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
15-256, 15-257, 15-261, 15-262, 15-265, 15-266, 15-267, 15-268, 15-269,
15-272, 15-273.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

**10 personnes
Fin de la session 20h33**

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale